Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 47

Artikel: Notes d'un Passant
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-248253

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Notes d'un passant

On est stupéfait de voir avec quelle désinvolture ceux qui se disent « libéraux » s'attaquent à la liberté.

La première des libertés est celle que doit avoir le père de famille d'élever ses enfants dans les croyances qui sont les siennes. S'il préfère dans ce but un établissement libre d'instruction il doit pouvoir y placer son fils, sans craindre que celui-ci en souffre plus tard dans sa carrière. Or, telle n'est pas la pensée de certains prôneurs de liberté, qui se retrouvent hélas ! dans tous les pays.

Pour le moment la France nous en donne un rare et superbe échantillon.

Un certain M. Lampué vient de rédiger et e présenter au conseil général de la Seine un œu qui a été ratifié avec une très forte majo-é. Il vise à abolir la loi sur l'enseignement 1850 et d'interdire l'entrée des écoes nationales aux jeunes gens qui n'auront point passé *quatre ans* dans un collège ou dans un lycée de l'Etat.

L'ancien Rabagas disait : « La révolution c'est ma carrière. » Le nouveau complète ainsi la formule : » Les carrières publiques sont ma propriété », et il s'extasie sur la supériorité du régime libéral.

La motion Lampué a donné lieu à une discussion violente au sain de ce conseil essentiellement composé de radicaux sauf quelques exceptions comme M. Roger Lambelin qui s'est élevé contre cette manifestation d'intolérance.

« La proposition de M. Lampué, a-t-il dit, est contraire à la déclaration des Droits de l'homme, dont l'assemblée municipale se réclame. C'est une illégalité nouvelle. Je demande l'ordre du jour pur et simple. »

M. Breuillé a répondu avec une logique admirable qu'il fallait fermer la bouche aux rerésentants de la superstition.

M. Bassinet a été plus loin il a proposé d'inviter le gouvernement à rendre l'enseignement universitaire absolument laïque.

Par contre, M. Alpy a protesté avec énergie contre le vœu et la proposition de M. Lampué au nom de la liberté des pères de famille.

« Le triomphe d'une semblable proposition, s'ecria-t-il, soulèverait l'indignation générale. Le conseil général n'y résisterait pas. »

M. Barrier a proposé, au centraire, d'ajouter l'odieux article additionnel suivant :

« Nul maître adjoint de l'enseignement public ne sera autorisé à enseigner dans les établissements congréganistes. »

Il fit observer qu'au collège Stanislas, par exemple, tenu par des prêtres, l'enseignement est donné par des professeurs de l'Université et que la plupart des professeurs de polytechnique enseignent dans les établissements de jésuites.

M. Faillet a déclaré que, comme la Convention, il voudrait un enseignement unique, sans doute sous peine de mort.

M. Ambroise Rendu a répondu que si l'on a peur de l'enseignement congréganiste, on ferait mieux de tâcher de lui faire concurrence.

MM. les conseillers généraux de la Seine trouvent plus expéditif d'agir comme la Convention et de couper la tête à l'enseignement libre. Aussi par 70 voix contre 17 ils ont adopté la proposition Lampué avec les additions proposées.

Heureusement qu'en France les décisions du Conseil général de la Seine n'ont pas encore force de loi ! Mais le mouvement est lancé, et dans le monde des « libéraux », quand il s'agit d'enseignement surtout, on peut tout présumer et tout craindre.

***

Puisque ce sont nos voisins qui nous fournissent aujourd'hui matière à chronique, citons un incident qui montrera également où en sont les mœurs politiques dans ce pays gouverné par le pur régime «libéral.»

Un avocat, M. Morel, avait injurié le directeur du *Jour* à Paris ; un rédacteur de ce journal a injurié cet avocat. Le rédacteur et l'avocat se sont battus en duel.

Tout cela, dans la presse actuelle, est malheureuseusement trop commun.

Voici qui ne l'était pas encore.

L'avocat a été blessé ; le lendemain, le *Jour* publiait l'entrefilet suivant :

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que la blessure reçue hier par le sieur Morel, avocat, est plus grave qu'on ne le pensait. Compliquée par une mauvaise maladie, il y a tout lieu d'espérer que cette blessure aura des suites.

N'est-ce pas tout simplement abominable ? Et, dans son numéro de samedi soir, le *Jour* revenait sur cette ignominie par un entrefilet qui se termine ainsi :

Le sieur Morel, ce drôle infect, est à nous et nous le déchiqueterons.

Voilà donc où une partie de la presse parisienne est en train de tomber ! C'est la sauvagerie toute pure, avec des raffinements de cruauté inconnus des sauvages.

Mais c'est pendant la dernière période électorale qu'il fallait lire certains journaux français. C'est une débauche d'injure qui dépasse toute imagination !

Un exemple : dans l'arrondissement de Castelnaudary, un M. Saba se portait candidat contre un M. Durand. Ce dernier avait accusé son concurrent d'être un concussionnaire. Saba riposta par l'affiche suivante :

Durand et ses chenapans..... et voyous, balayeurs putrides de la société, ramassis sans nom, ne perdent aucune occasion de se vautrer, de s'avilir, de se disqualifier.

Durand, qui, ... ne peut absolument pas changer de mangeoire.

... (Ici nous sommes encore obligés de supprimer un paragraphe)...

Cet amphibie famélique se nourrit de bibliothèques fraternelles, dues à la générosité involontaire des créanciers, comme d'autres vivent de grenouilles.

Et un peu plus loin. l''nfortuné Durand est traité de « pourriture ambulante, putréfaction morale, rapace de haut vol, taré au bromure, ruineur de veuves, alcoolique de race... »

Très gentil, n'est-ce pas ? Eh bien, la Chambre des députés a passé outre. Elle a jugé que cela ne dépassait pas le ton des polémiques électorales. C'est peut-être vrai et les députés chéquards doivent s'y connaître !

Chez nous, pauvre petit pays arriéré, on s'est bien dit quelques gros mots : l'organe superfin du parti libéral, dont les avocats Cuenat et Schmidt sont les plus brillants ornements, a bien vidé quelques hottées odorantes sur le dos de nos candidats ; mais ces insanités n'ont attiré au *Peuple* d'autre réplique que celle, si bien appliquée, par le vrai peuple, le 17 juillet dernier !

***

A M. Cuenat, qui ne veut pas de cours de tenue de ménage au Château — on se demande pourquoi — on devrait payer les frais d'un voyage en Bretagne. Je propose au Conseil d'administration du Château de lui offrir cet agrément pour étrennes.

Là il verrait combien on sait encourager ces sortes d'écoles. Ainsi, l'Association bretonne allouait récemment une subvention considérable à répartir entre les élèves des écoles primaires des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan qui avaient produit le meilleur travail en breton sur les sujets ci-après :

1° Pour les garçons, une étude sur la charrue (nommer les différentes parties de la charrue et de l'avant-train, indiquer leur usage);

2° Pour les filles, une étude sur la confection des crèpes (ingrédients, ustensiles et opérations diverses).

M. Cuenat doit trouver cela aussi ridicule qu'inutile. Ce n'est pas mon avis. J'estime même que cela est plus pratique que bien des matières scientifiques dont on gonfle inutilement le cerveau des campagnards, lesquels, d'abord, perdent leur temps à les apprendre et, en second lieu, perdent très vite le souvenir de ce qu'ils ont appris.

Poignée de recettes

Contre les mauvaises odeurs. — Quand une mauvaise odeur se répand dans un appartement on a l'habitude de brûler un peu de sucre. Cela n'est généralement pas suffisant pour désinfecter. Et dans les étables le procédé n'est guère possible, car on n'arriverait à aucun résultat. Mais pour désinfecter les étables il est un procédé donné par Guyton de Morveau, procédé qu'il faut recommander.

Il consiste à acheter chez le pharmacien de 90 à 100 grammes de péroxyde de manganèse, et 200 grammes d'acide sulfurique. Le tout revient à bon marché.

On prend alors un vase de terre dans lequel on place le péroxyde de manganèse qu'on a eu soin auparavant de mélanger avec 3 hectogrammes de sel de cuisine ordinaire.

Puis quand on a fait sortir les bêtes de l'étable, on installe sur un appui un peu élevé, dans le milieu de la pièce autant que possible, le vase renfermant ce mélange. On verse alors l'acide sulfurique sur le tout. Des vapeurs de chlore se dégagent et s'en vont partout détruire les germes infectueux de l'air.

En sortant, on bouche bien toutes les ouvertures. Une heure après on peut rentrer et ouvrir ; l'air sera assaini.

Des fumigations obtenues en brûlant certaines plantes odoriférantes comme le genièvre donnent aussi de bons résultats.

***

Colles fortes. — Voulez-vous, à la campagne, où l'on n'a pas comme en ville certaines colles fortes s'appliquant pour toutes les matières, en fabriquer une, excellente, à peu de frais et qui vous permettra parfaitement de raccommoder la faïence et la porcelaine ?

Vous n'avez qu'à prendre un quart, soit 125 grammes de fromage blanc, frais. Vous lavez soigneusement ce fromage, puis vous le pressez dans les mains. Quand l'eau de lavage est devenue claire, vous pressez bien une dernière fois et vous placez le fromage dans un mortier de marbre.

Vous cassez trois œufs, dont vous prenez les blancs ; vous ajoutez ces trois blancs d'œufs au fromage, vous pilez sept ou huit gousses d'ail dont vous prenez le jus que vous versez dans le mortier. Le tout est alors soigneuseusement trituré, en même temps qu'on répand de la poudre de chaux vive peu à peu. Cette poudre de chaux vive provoque la dessiccation de ce mélange. Quand elle est complète on obtient une sorte de mastic.

C'est ce mastic qui servira à recoller les porcelaines ou faïences cassées. Il suffira, lorsqu'on voudra s'en servir, d'en délayer une petite partie avec de l'eau de façon à former une pâte pas trop claire. Quand on aura bien nettoyé les parties à récoller on les enduira de cette pâte, on les pressera bien l'une contre l'autre, on les maintiendra en les attachant au moyen d'une ficelle jusqu'à ce que la colle soit bien sèche. Alors on pourra se servir sans crainte du vase cassé. Pas plus l'eau bouillante que le feu ne pourront avoir d'action sur cette colle.

Pour conserver ce mastic on le met dans de petits flacons à large col rétréci. Et ces flacons doivent être soigneusement bouchés.

***